

Le 3 juin nous serons en grève ... Faut-il s'en étonner ?

Stéphane Soumis

Faut-il s'étonner que le personnel de soutien fasse la grève? Après environ 55 rencontres à la table sectorielle et près de 18 mois de négociation. Constatant que le gouvernement refuse toujours de tendre l'oreille aux nombreux signaux d'alarme lancés depuis plusieurs années par le personnel de soutien et qu'il ne comprend toujours pas l'importance de celui-ci prétendant avoir respecté sa promesse de prioriser l'éducation. Non! Il ne faut pas s'étonner que nous voulions être respectés!

En 2021, le Ministre de l'éducation quant à lui semble encore ignorer qu'une équipe école est constituée de l'ensemble du personnel qui la compose. Peut-être que son passé d'enseignant et son égocentrisme lui a fait oublier qu'il y a d'autres personnes que ses anciens collègues dans le système de l'éducation. Il refuse toujours de trouver des solutions d'attraction et de rétention pour le personnel. Pour lui, tout semble bien fonctionner et les syndicats sont tout simplement de mauvaise foi. Non! Il ne faut donc pas s'étonner que nous voulions être considérés!

Dans le contexte où le gouvernement de François Legault s'entête avec des offres insuffisantes à l'endroit des centaines de milliers de personnes travaillant dans les services publics et ne prévoit aucune mesure pour les bas salariés. Il ne faut pas s'étonner que nous voulions une offre digne de notre engagement!

À cela s'additionne l'insulte du mensonge, avec la dernière campagne de publicité trompeuse du gouvernement, qui est à son image: un marketing de façade qui ne se traduit pas en actions concrètes pour les services à la population. Le 8 % d'augmentation vanté (à grand frais) par le gouvernement est une vue de l'esprit qui comporte plusieurs montants forfaitaires non récurrents dont les membres du personnel de soutien ne veulent pas. C'est bel et bien 5 % d'augmentation salariale sur trois ans qu'il offre et c'est nettement insuffisant! Non! Il ne faut donc pas s'étonner que nous voulions être traités équitablement !

Le 3 juin nous serons en grève (demi-journée) pour être considérés comme essentiels en éducation et cela n'a rien d'étonnant !

Nous avons pris la soirée du 25 mai dernier pour faire une rencontre zoom avec tous les membres qui désiraient y assister. S'il vous reste des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous! Lors de cette soirée, nous ne connaissions pas les intentions du CSSPÎ pour sa gestion de la journée. Nous vous invitons à bien lire les infolettres qui vont suivre! Elles contiendront des informations mises à jour sur l'organisation de cette demi-journée de grève!



Informations sur le chômage

Le SSÉPI-CSQ organise une soirée avec une personne-ressource de la Centrale des syndicats du Québec au sujet du chômage pour cet été! À chaque fin d'année scolaire il est important d'être bien informé(e) à ce sujet, mais cette année, avec le PCU, avec les changements au niveau de la semaine d'attente ... Il serait très important que vous participiez en grand nombre à cette soirée d'information spécifique à notre situation de mise à pied saisonnière.

Vous trouverez les informations sur notre site (ssepi.lacsq.org), inscrivez-vous au plus tard le 31 mai à midi, la CSQ vous enverra par la suite un lien zoom pour assister à cette rencontre. Vérifiez vos courriels indésirables!

Séances d'affectations (SDÉ)



Il y a principalement deux grands changements cette année. D'une part, après plusieurs demandes syndicales à cet effet, les séances se feront par corps d'emploi. D'autre part, le CSSPÎ a décidé de tenir ses séances d'affectations en mode virtuel (Zoom).

Un document explicatif est déjà disponible sur le portail. Il est très important que vous ayez accès à votre boîte de courriel! Tel qu'écrit dans le document, si vous avez de la difficulté à y accéder ou vous avez besoin de support, vous devez communiquer avec le soutien informatique au 514-642-9520 au poste 17777, option 8.

Cette façon de faire vous inquiète ou vous avez d'autres questions au sujet de ce mouvement de personnel? Le CSSPÎ organise une soirée d'information virtuelle le 10 juin et ce sera le meilleur moment pour leur poser vos questions! Nous vous rappelons que ce sont des séances d'affectations patronales, mais évidemment, nous serons présents virtuellement pour s'assurer que vos droits seront respectés.

Important! Si vous avez fait des études cette année qui vous permettent de changer de corps d'emploi (exemple un éducateur en service de garde qui a complété son DEC en éducation spécialisée et qui désirerait prendre un poste de TES), vous devez vous pré-qualifier (envoyer vos documents) avant le 10 juin à 16 h!

Horaire d'été

Comme à chaque année scolaire, voici les détails pour l'horaire d'été!

Du 25 juin au 1er juillet 2021 : Réduction d'une heure de l'horaire (en fin de journée). Du 5 juillet au 20 août 2021 : Réduction d'une demi-heure (30 minutes) de l'horaire (en fin de journée), les lundis, mardis, mercredis et jeudis et réduction de 3 heures de l'horaire, les vendredis après-midis. En cas d'absence le vendredi (maladie, vacances ou autres), celle-ci sera considérée comme une journée complète de travail, soit 7 heures.

Voici les modalités d'application de cet horaire pour les salariés(es) à temps partiel : Cette réduction s'applique au prorata des heures prévues à l'horaire. Donc, si vous avez une tâche de 80% (80% de 5h00) la réduction sera de 4 heures par semaine. Si vous avez une tâche de 50% (50% de 5h00) la réduction sera de 2,5 heures par semaine.

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) : Homewood Santé 514-875-0720